Nations Unies UNW/2019/3

Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
17 mai 2019

Original : arabe/chinois/anglais/français/russe/espagnol

Session annuelle de 2019
18-20 juin 2019
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Audit et investigation

Rapport des activités d'audit interne et d'enquête pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

Résumé

Le Service d'audit interne (SAI) des Services indépendants d'évaluation et d'audit (SIEA) de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) transmet son rapport annuel sur les activités d'audit couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 au Conseil d'administration. Ce rapport fournit également un résumé concis des activités d'enquête effectuées pour ONU-Femmes sur cette période.

Sur la demande du Conseil d'administration, faite au regard de sa décision UNW/2015/4, le présent rapport inclut : a) une opinion s'appuyant sur la portée des activités d'audit menées et sur la pertinence et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle ; b) un résumé concis des activités menées et des critères sur lesquels se fonde cette opinion ; c) une déclaration de conformité aux normes d'audit interne observées ; d) une opinion sur le caractère adéquat et suffisant du financement et sur l'ampleur et l'efficacité de son déploiement pour couvrir le champ d'audit et d'enquête internes attendu. Ce rapport fournit également l'état d'avancement de la mise en œuvre par la direction des recommandations d'audit interne.

Le Conseil d'administration est invité à : a) constater la réussite de la gestion en interne du SAI et de son regroupement avec le Service indépendant d'évaluation, en notant que l'indépendance des deux activités est préservée ; b) prendre acte du rapport annuel de la fonction d'audit interne ; c) exprimer son soutien continu au renforcement de la capacité du SAI ; et d) prendre connaissance du rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit.

19-08683 (F) 290519 290519

Merci de recycler

I. Introduction

1. Le présent rapport décrit les activités d'audit interne et d'enquête au sein d'ONU-Femmes, ainsi que les activités qui s'y rattachent pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018. Il comprend des informations concernant les principaux résultats des audits internes réalisés en 2018 et l'état des efforts déployés par la direction pour mettre en application les recommandations connexes formulées dans ces rapports d'audit et dans ceux des années précédentes. Il comprend également des informations sur les activités d'enquête conduites pour le compte d'ONU-Femmes en 2018.

2. Entre mars 2012 et décembre 2017, les activités d'audit interne d'ONU-Femmes ont été effectuées par le Bureau de l'audit et des investigations (BAE) du Programme de développement des Nations Unies (PNUD) dans le cadre d'un Accord de prestation de services (APS). À partir de 2018, un Service d'audit interne (SAI) sous l'égide des Services indépendants d'évaluation et d'audit (SIEA), a été mis en place en interne et a entamé l'application de son plan d'audit de transition.

3. Les activités d'enquête d'ONU-Femmes sont désormais réalisées par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des Nations Unies suivant un protocole d'accord signé par les deux parties le 18 décembre 2017, et qui concerne toutes les allégations rapportées après le 1er janvier 2018. En 2018, le BAE du PNUD, qui avait fourni des services d'investigation à ONU-Femmes, a continué à enquêter sur les allégations rapportées avant le 1er janvier 2018. Toutes les allégations datant de 2017 ont été traitées en 2018, sauf une. Le dernier cas a été clos au premier trimestre 2019.

II. Mandat

4. Conformément à sa Charte, au Cadre de référence international des pratiques professionnelles et au Code de l'éthique promulgué par l'Institut des auditeurs internes (IIA), le SAI fournit à la directrice exécutive une garantie indépendante et objective, ainsi que des services consultatifs conçus pour apporter une valeur ajoutée et améliorer l'efficacité et l'efficience du travail d'ONU-Femmes. Le principal objectif du SAI est d'évaluer la pertinence et l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes au sein d'ONU-Femmes, et d'assurer que ces mécanismes fonctionnent comme prévu pour atteindre les objectifs stratégiques et d'organisation de l'Entité.

5. Le SIEA remplit son rôle de supervision interne par une évaluation indépendante, un audit interne et des services consultatifs. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière d'ONU-Femmes (UNW/2012/6), un contrôle externe indépendant est fourni par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies. Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies a comme principal objectif d'exprimer une opinion sur les états financiers d'ONU-Femmes.

6. La directrice exécutive d'ONU-Femmes reçoit également des conseils indépendants sur l'efficacité des activités de contrôle de l'Entité de la part du Comité consultatif pour les questions d'audit, composé de professionnels expérimentés qui sont totalement externes à ONU-Femmes.

III. Opinion

(décision 2015/4 section a)

7. La direction d'ONU-Femmes est responsable de l'élaboration, du respect et de l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle afin d'assurer que les objectifs d'ONU-Femmes soient atteints.

8. Conformément à la demande du Conseil d'administration, le SAI formule une opinion sur la pertinence et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'Entité. L'opinion du SAI s'appuie principalement sur les résultats des services consultatifs et d'audit réalisés en 2018, et sur l'état des recommandations d'audit interne en cours. Un résumé concis des travaux qui étayent cette décision est fourni dans la section IV.

9. Des opinions d'audit précédemment fournies s'appuyaient, entre autres, sur la couverture financière, notamment les résultats des audits financiers de certains projets d'ONU-Femmes mis en œuvre conformément à la Modalité d'exécution directe (DIM). Conformément aux normes professionnelles et aux pratiques modernes, les audits internes conduits par le SAI confirment l'efficacité des actions en matière de gouvernance et de gestion pour identifier et gérer les principaux risques pouvant nuire à la réalisation des objectifs d'ONU-Femmes. 2018 a été une année de transition pour le SAI, car les audits internes restaient principalement focalisés sur les bureaux de terrain et les audits financiers de projets sélectionnés. Alors que le SAI continue d'améliorer son environnement de risque d'audit et d'étendre la couverture des audits des principaux secteurs à risques, notamment les secteurs de la fonction et du processus métier, il sera plus à même d'enrichir le fondement de son opinion d'audit globale.

10. En s'appuyant sur les travaux d'audit internes réalisés en 2018, l'opinion annuelle générale du SAI est qu'aucune faiblesse majeure n'a été identifiée dans les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'Entité, qui compromettrait sérieusement la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels d'ONU-Femmes.

11. Le SAI encouragera ONU-Femmes à introduire une Déclaration annuelle de contrôle interne, ce qui favoriserait davantage le renforcement de la responsabilité de la direction pour assurer une gouvernance, une gestion et un contrôle des risques efficaces.

12. Cette opinion n'inclut pas les processus et activités externalisées vers des organisations du système onusien ou des fournisseurs tiers, notamment :

a) Certaines activités de gestion des ressources humaines qui dépendent des APS en vigueur ;

b) La préparation et le versement des salaires du personnel et des titulaires de contrat.

c) Les virements bancaires locaux ;

d) La gestion de la trésorerie ;

e) L'hébergement et la gestion ERP (Atlas) ;

f) La gestion des pare-feu et des vulnérabilités, la maintenance des infrastructures et l'hébergement des sites Internet ;

g) Les services informatiques locaux fournis dans les bureaux de terrain, dans le cadre de locaux partagés ou de fonctions administratives partagées ;

h) D'autres services partagés fournis par des agences onusiennes sur le terrain selon les APS en vigueur ;

En 2018, le SAI n'avait aucune raison de penser que les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle couvrant ces domaines et activités n'étaient pas appropriés et efficaces. Ces fonctions ont depuis été incluses à l'environnement des risques d'audit du SAI, et ce dernier fera le nécessaire pour s'en assurer auprès des prestataires correspondants.

IV. Résumé du travail et des critères étayant une opinion

(décision 2015/4, point b)

13. Pour formuler son opinion, le SAI a pris en considération les sources de preuves comme le programme d'audit de transition de 2018 et sa mise en œuvre ; les évaluations individuelles d'engagement d'audit ; les statuts de mise en œuvre des recommandations pour les audits internes ; ainsi que les travaux effectués par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies. Le SAI s'appuie en partie sur la direction pour s'informer sur les situations connues d'échecs potentiels en matière de contrôle, d'irrégularités ou de non-conformité réglementaire qui pourraient avoir une incidence sur l'environnement de contrôle.

14. En essence, le programme d'audit de 2018 ne couvre pas tous les risques, processus opérationnels, ou unités et bureaux organisationnels d'ONU-Femmes. Les missions d'audit ont été sélectionnées en se basant sur un échantillon critique d'une évaluation de risque des unités et bureaux organisationnels. Ainsi, il existe des limites intrinsèques à la capacité d'exprimer une opinion à un moment précis sur les processus globaux de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle par rapport aux objectifs stratégiques, financiers, opérationnels ou de conformité d'ONU-Femmes.

15. Début 2018, deux rapports d'audit concernant la réalisation du programme d'audit 2017 ont été publiés par le BAE du PNUD. Neuf missions d'audit internes relatives au programme d'audit 2018 ont été conduites par le SAI en 2018, et tous les rapports finaux ont été publiés au milieu du mois de février 2019. De manière générale, ces missions concernaient le programme, la gouvernance et les arrangements opérationnels dans les bureaux ou postes concernés au sein d'ONU-Femmes.

16. Les onze missions d'audit ont été évaluées comme suit :

- Trois missions d'audit ont obtenu des évaluations globalement satisfaisantes, ce qui signifie qu'aucun problème susceptible d'affecter considérablement la réalisation des objectifs d'ONU-Femmes n'a été identifié.
- Sept autres ont été évaluées comme nécessitant certaines améliorations, ce qui signifie que la gouvernance, les pratiques de gestion des risques et les contrôles évalués étaient généralement établis et fonctionnels, mais devaient être améliorés.
- Un autre a été jugé comme nécessitant des améliorations majeures, ce qui signifie que la gouvernance, les pratiques de gestion des risques et les contrôles évalués étaient généralement établis et fonctionnels, mais devaient être améliorés.

17. En plus des audits réalisés par le SAI, 18 audits financiers sur les dépenses et les actifs liés aux projets sélectionnés mis en œuvre directement par ONU-Femmes ont été conduits par des consultants externes. Les 18 ont conclu à des opinions d'audit sans réserve sur les états des dépenses et les états des actifs fixes des projets.

18. Les dépenses combinées des bureaux/unités contrôlés s'élevaient à environ 61,3 millions de dollars des États-Unis, ou 16 % du total des dépenses des 379,6 millions de dollars des États-Unis rapportées par ONU-Femmes dans son rapport financier de 2018.

19. Le taux de mise en œuvre des recommandations d'audit interne avant celles formulées en 2018 était de 99 %. Cela montre l'engagement de la direction à agir de façon appropriée et opportune dès que des améliorations sont nécessaires au niveau des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle.

V. Déclaration d'indépendance et de conformité aux normes d'audit interne

(décision 2015/4, point c)

20. Tout au long de l'année 2018, le SAI a continué à être indépendant de la direction d'ONU-Femmes d'un point de vue opérationnel et libre de déterminer la portée de ses audits, comme l'exigent les normes internationales et communément acceptées. En tant que prestataire de service externe pour les investigations, le BSCI de l'ONU partage la même indépendance.

21. Le SAI remplit sa mission en suivant les normes de professionnalisme et d'efficacité les plus élevées. À cet effet, le SAI suit le Cadre des pratiques professionnelles internationales de l'Institut des auditeurs internes (IIA). Cette fonction étant nouvelle, le SAI n'est pas encore habilité à recevoir une Évaluation externe de la qualité conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (les « Normes »). C'est pourquoi le SAI n'est pas encore autorisé à utiliser la déclaration stipulant sa conformité aux Normes. Cependant, le SAI continue de suivre les Normes, et s'engage à se soumettre à une Évaluation externe de la qualité d'ici à 2020.

VI. Ressources attribuées au SAI et leur déploiement

(décision 2015/4, point d)

22. La décision 2015/4 du Conseil d'administration stipule que le SAI doit émettre une opinion sur le caractère adéquat et suffisant du financement de la fonction d'audit interne et d'investigation, et sur l'efficacité de son déploiement en vue de couvrir l'audit attendu. Durant l'année 2018, le SAI a reçu les financements adéquats pour mettre en œuvre les activités de son programme d'audit 2018. Les ressources financières ont été déployées conformément au programme du SAI, et aux règles et politiques d'ONU-Femmes. Le personnel du SAI a été entièrement financé avec cinq postes approuvés : un poste P-5 (Directeur), deux postes P-4 et deux postes P-3. Le SAI est intégré au SIEA, qui est dirigé par un Directeur, secondé de deux collaborateurs administratifs. En 2018, le SAI a reçu la somme de 510 000 dollars des États-Unis pour les dépenses hors personnel, qui a essentiellement été utilisée pour les consultants d'audit et les déplacements vers les bureaux de terrain. En outre, la somme de 164 000 dollars des États-Unis pour les audits financiers externalisés de certains projets mis en œuvre par ONU-Femmes, a été injectée directement dans les projets correspondants.

23. En 2018, les dépenses liées aux investigations, qui ne font pas partie du budget SIEA, mais qui sont gérées par la Division de gestion et d'administration, s'élevaient à 138 000 dollars des États-Unis. En 2018, en plus de la recommandation du Comité consultatif pour les questions d'audit dans son rapport de 2017, le rôle de Responsable de la réception et de la transmission des rapports d'investigation ; de la coordination

et supervision de la mise en œuvre des autres rapports ; et de l'acheminement des références et recommandations de la fonction d'investigation, a été transféré du Directeur de la division de gestion et d'administration, au Directeur du SIEA, démontrant ainsi l'indépendance de ce rôle de supervision. Ce rôle demande un effort de coordination, de surveillance et de supervision que le SIEA ne peut pas encore fournir, faute de ressources dédiées. Un appui supplémentaire dans ce domaine contribuerait à augmenter les efforts proactifs de lutte contre la fraude du SIEA ; aiderait à trouver une solution opportune aux allégations jugées insuffisantes pour justifier une investigation ; et améliorerait la surveillance de l'application de mesures pour empêcher la récurrence des problèmes identifiés. Ceci est particulièrement important pour les comportements prohibés, notamment les litiges sur le lieu de travail.

VII. Mise en œuvre du plan d'audit de transition 2018

A. Planification des audits axés sur le risque et réalisation complète du plan de travail annuel

24. Le plan d'audit de transition 2018 a été élaboré en s'appuyant sur une évaluation des risques indépendante, et après avoir recueilli les observations de l'encadrement supérieur et autres parties prenantes sur les risques prioritaires. Le processus de planification incluait l'analyse de données quantitatives et qualitatives visant à évaluer les risques liés à chaque bureau et unité devant faire l'objet d'un audit. Le plan d'audit a été examiné par le Comité consultatif pour les questions d'audit avant d'être soumis à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, qui l'a approuvé.

25. Toutes les activités de terrain relatives aux audits figurant dans le plan d'audit de transition 2018 ont été menées à bien en 2018 et comme prévues. Deux rapports d'audit concernant la réalisation du plan 2017 ont été publiés par le BAE du PNUD en début d'année 2018. Cinq rapports d'audit relatifs au plan d'audit 2018 ont été publiés en 2018, et quatre rapports d'audit (Colombie, Albanie, Soudan du Sud et Mozambique) relatifs au plan de travail 2018 ont été publiés avant la mi-février 2019.

B. Surveillance des activités du SAI et coordination

26. Durant l'année 2018, le Comité consultatif pour les questions d'audit surveillait la mise en œuvre du programme d'audit 2018 par l'intermédiaire de rapports de progression et de réunions avec les directeurs intérimaires du SIEA et le chef du SAI. De plus, le Comité consultatif pour les questions d'audit a examiné et fourni des commentaires sur ce rapport annuel préliminaire.

27. Le SAI a également communiqué son plan de travail annuel au Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies en vue de promouvoir la coordination et l'efficacité.

C. Rapports et évaluations d'audit

28. Pour les audits internes des bureaux et fonctions d'ONU-Femmes (hors audits financiers de projets), le SAI a jugé le résultat d'audit globalement satisfaisant, avec les évaluations suivantes : certaines améliorations nécessaires, améliorations importantes nécessaires ou non satisfaisant, sur la base de son évaluation globale des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle pertinents examinés.

La figure 1 indique les évaluations globales des deux rapports d'audit publiés par le BAE du PNUD au début de l'année 2018, qui concernaient le programme 2017, ainsi que les neuf rapports d'audit publiés par le SAI relatifs au plan d'audit 2018. Parmi ces rapports, neuf concernaient les audits internes des bureaux de terrain d'ONU-Femmes, et deux des unités de sièges/fonctions corporatives. La figure 1 présente également les évaluations du rapport et le nombre de recommandations d'audit par ordre de priorité.

Figure 1 : Rapports d'audit interne avec évaluations et recommandations

Titre	Évaluation globale	Dépenses évaluées en dollars des États-Unis	Recommandations	
			Élevé	Moyen
Fonction de la mobilisation des ressources*	Améliorations importantes nécessaires	S/O	2	4
Irak*	Satisfaisant	5 100 000	–	2
Népal	Certaines améliorations nécessaires	4 690 000	–	7
Cameroun	Certaines améliorations nécessaires	3 500 000	2	5
Nigeria	Certaines améliorations nécessaires	6 790 000	–	7
Jordanie	Satisfaisant	4 700 000	–	3
Division de la société civile	Certaines améliorations nécessaires	900 000	–	4
Colombie	Certaines améliorations nécessaires	6 000 000	1	7
Mozambique	Certaines améliorations nécessaires	5 650 000	2	7
Albanie	Satisfaisant	4 100 000	1	7
Soudan du Sud	Certaines améliorations nécessaires	5 000 000	1	8
Total :			**9**	**61**

**Ces rapports ont été publiés par le BAE du PNUD début 2018, et se rapportent au plan 2017.*

29. Pour 18 audits financiers de projets mis en œuvre par ONU-Femmes, les opinions formulées par des consultants externes sur les dépenses et actifs des projets étaient sans réserve. Ces audits ont fait émerger neuf recommandations, toutes de priorité moyenne.

Figure 2 : Rapports d'audit financier sur les projets mis en œuvre par ONU-Femmes

Bureau	Numéro de projet	Opinion en matière d'audit	Dépenses évaluées	Actifs fixes	Recommandations
Kenya	82 755	Sans réserve	687 760	19 513	–
Kenya	98 355	Sans réserve	288 508	–	–
Soudan du Sud	81 114 (2015)	Sans réserve	1 390 822	105 845	2
Soudan du Sud	81 114 (2017)	Sans réserve	551 131	66 501	2
RDC	82 701	Sans réserve	967 955	57 247	–
RDC	94 611	Sans réserve	395 497	11 374	–
Afghanistan	91 905	Sans réserve	1 259 588	27 688	–
Liberia	103 829	Sans réserve	581 031	9 985	1
Égypte	95 582	Sans réserve	757 973	25 237	–
Nigeria	90 680	Sans réserve	1 133 699	110 351	–
Nigeria	99 893	Sans réserve	70 978	59 207	–
Rwanda	88 138	Sans réserve	160 315	1 364	1
Jordanie	99 884	Sans réserve	991 864	78 702	–
Mali	103 593	Sans réserve	680 528	12 259	1
Tanzanie	92 154	Sans réserve	144 944	61 866	1
Sénégal	83 049	Sans réserve	1 163 683	254 316	–
Zimbabwe	90 514	Sans réserve	1 047 034	26 191	–
Thaïlande	104 702	Sans réserve	1 634 155	9 763	1
					9

VIII. Résultats notables des audits internes

30. Sur les 79 recommandations d'audit interne formulées dans les Figures 1 et 2, neuf ont été classées comme hautement prioritaires, appelant la direction à agir rapidement pour faire en sorte qu'ONU-Femmes ne soit pas exposée à des risques élevés. Sept recommandations ont été mises en avant pour améliorer les politiques internes, les conseils et la formation à la réaction aux crises, la gestion des partenaires opérationnels, et l'amélioration de la surveillance et des rapports. Les principaux processus identifiés et qui nécessitent une amélioration concernaient la gestion des partenaires opérationnels, les finances, la mobilisation des ressources, l'achat, les ressources humaines, les actifs, la surveillance et l'élaboration des rapports, la gestion des risques, les déplacements, la sécurité et la technologie de l'information (voir Figure 3 ci-dessous).

Figure 3: Processus principaux par nombre de recommandations formulées

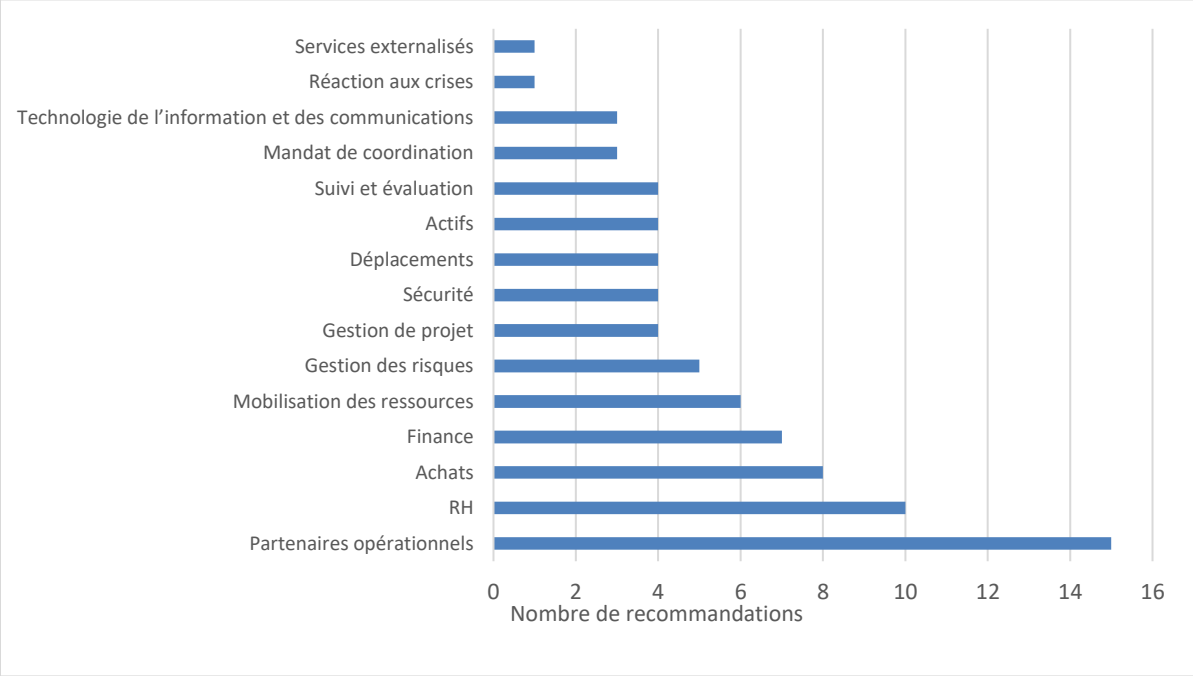

31. En 2018, le SAI a relevé des problèmes récurrents dans certains domaines :

a) La conformité aux politiques et procédures d'approvisionnement doit être renforcée (recommandations relatives aux différentes phases du processus d'approvisionnement, notamment l'évaluation, le processus d'appel d'offres et la surveillance) ; les actifs (recommandations relatives aux enregistrements, la vente et le compte annuel) ; les déplacements et la gestion des événements (recommandations visant à assurer la mise à disposition des pièces justificatives adéquates) ; et la sécurité (recommandations relatives à la sécurité et la sûreté des évaluations, le contrôle du Plan de continuité des opérations, et la participation à des réunions de sécurité). Le SAI a recommandé la formation du personnel, une supervision plus étroite et des vérifications périodiques de la conformité.

b) Le SAI a également identifié un besoin d'améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques (recommandations relatives à une gestion des risques plus proactive, incluant des évaluations régulières des risques de fraudes) ; la mobilisation des ressources (recommandations relatives à la

stratégie et aux programmes de mobilisation des ressources et à la coordination des donateurs) ; et la surveillance et l'élaboration des rapports (recommandations sur la façon d'améliorer la collecte de données et les processus de validation).

c) Il est nécessaire d'aborder certaines disparités concernant la capacité des bureaux, et de développer des stratégies RH locales à plus long terme pour permettre la concrétisation du mandat d'ONU-Femmes et répondre aux priorités des pays. À cette fin, il a été recommandé que les bureaux de terrain s'efforcent de réduire, dans la mesure du possible, les postes vacants et la trop grande dépendance aux contrats de courte durée, de pérenniser et de mettre à profit les connaissances accumulées, et d'améliorer les compétences de surveillance, de coordination, de communication et de promotion.

d) Le SAI a identifié les secteurs à améliorer concernant la gestion des partenaires opérationnels, en particulier : clarification des politiques et directives internes ; renforcement de la sélection des partenaires ; surveillance programmatique et financière des partenaires ; et mise à disposition garantie des pièces justificatives adéquates pour le règlement des avances. Le SAI a également formulé des recommandations concernant l'amélioration des processus pour le développement et la surveillance des capacités des partenaires.

e) Plusieurs recommandations avaient trait au besoin d'améliorer le suivi de la progression d'un projet, la gestion des risques et la surveillance d'un projet.

f) Enfin, le SAI a identifié certains problèmes avec des bons de commande post-facto, qui pourraient être traités avec une meilleure planification des activités relatives au projet et en suivant les dispositions des procédures existantes.

IX. Suite donnée aux recommandations d'audit

32. Quatre rapports d'audit internes et un rapport d'audit DIM relatifs au plan 2018 ont été publiés au début de l'année 2019. Les 35 recommandations de ces rapports ne sont pas incluses dans les statistiques de suivi de cette section au 31 décembre 2018. La figure 4 ci-dessous indique le nombre de recommandations d'audit interne et le taux de clôture de ces six dernières années. Le taux de clôture global est de 99 % pour les recommandations de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, ce qui est conforme au taux de clôture moyen du dernier rapport annuel.

Figure 4: État de mise en œuvre des recommandations par année

Source : Système de statistiques CARDS

33. La figure 5 ci-dessous montre le statut des recommandations d'audit en cours au 31 décembre 2018, par priorité et avec le temps écoulé depuis la publication du rapport.

Figure 5: Âge des recommandations en cours par priorité

Priorité	Total des recommandations en cours	Moins de 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 18 mois	Entre 18 et 24 mois
Élevé	3	2	1	-	-
Moyen	28	22	5	-	1
Total	**31**	**24**	**6**	**-**	**1**

34. Au 31 décembre 2018, il restait une recommandation d'audit en cours, de priorité moyenne, et relative au manque de politique et de conseils sur la gestion des microsubventions. La direction s'est engagée à agir et le SAI suit de près la progression de cette mise en œuvre.

X. Services consultatifs

35. Sur la période d'élaboration des rapports, le SAI a fourni des commentaires sur plusieurs politiques et procédures qui ont été examinées et mises à jour, et qui font partie du nouveau Cadre des politiques, procédures et conseils. Le SAI a également participé à différents groupes et initiatives de travail.

36. Le SAI a effectué une analyse préliminaire pour élaborer une cartographie des évaluations[1] durant le dernier trimestre 2018. L'objectif consiste à contribuer à la vision du SAI, notamment de « faciliter et coordonner un concept de validation combiné visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de la gouvernance et de la supervision d'ONU-Femmes en ayant recours à des prestataires pour la validation, afin qu'ils puissent collectivement s'appuyer sur le travail d'autres certificateurs ». Cette vision repose sur le concept des Trois lignes de défense[2], et devrait contribuer à accroître la maturité et l'efficacité de la validation collective au sein d'ONU-Femmes sur la durée. Dans le cadre de cette analyse, le SAI a commencé la cartographie de tous les prestataires fournissant une certification au sein d'ONU-Femmes. Cette analyse servira de base au SAI afin de promouvoir davantage les concepts de responsabilité, de bonne gouvernance, de maturité de gestion accrue des risques et de contrôles internes efficaces. Elle aidera également la direction à fournir progressivement une Déclaration de contrôle interne.

XI. Divulgation des rapports d'audit interne

37. Tous les rapports d'audit publiés en 2018 ont été divulgués au public conformément à la décision du Conseil d'administration 2012/10 (voir UNW/2012/16), et sont disponibles sur le site Internet de publication d'audit d'ONU-Femmes : http://audit-public-disclosure.unwomen.org.

---

[1] Selon les Conseils supplémentaires du Cadre de référence international des pratiques professionnelles (IPPF) de l'Institut des auditeurs internes (IIA) sur la coordination et la fiabilité / le développement d'une cartographie, une cartographie est une matrice comprenant une représentation visuelle des risques de l'organisation ainsi que tous les prestataires de services de certification internes et externes qui couvrent ces risques, ce qui met en exergue la couverture des disparités et des doublons.

[2] Selon le document de synthèse de l'IIA sur les Trois lignes de défense pour une gestion des risques et des contrôles efficaces, le contrôle de la direction est la première ligne de défense dans la gestion des risques, les diverses fonctions de contrôle des risques et de supervision de la conformité établies par la direction sont la seconde ligne, et la validation indépendante est la troisième.

38. Ces derniers doivent tous respecter les procédures internes d'assurance qualité du SAI avant d'être présentés à la direction et aux États membres concernés, puis rendus publics trente jours après sur le site Internet public d'ONU-Femmes. Aucune requête n'a été reçue en interne ou de toute organisation ou État membre exigeant la révision de rapports d'audit, et aucune partie d'un rapport n'a été révisée.

XII. Investigations

39. Le BSCI a fourni des services d'investigation pour des affaires rapportées en 2018, couvrant des allégations de fraude, corruption et autres actes répréhensibles, notamment l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement sexuel, le harcèlement sur le lieu de travail, l'abus d'autorité et des mesures de représailles prétendument commis par le personnel d'ONU-Femmes, ou par des tiers au détriment d'ONU-Femmes. En 2018, le BAE du PNUD a achevé un travail portant sur neuf des dix allégations rapportées avant le 1er janvier 2018, qui avait débuté en 2017. Trois dossiers supplémentaires ont été ouverts et clos par le BAE du PNUD en 2018, car ils étaient en lien avec des dossiers sur lesquels il avait enquêté par le passé.

40. En 2018, le Directeur du SIEA a endossé le rôle de Responsable en charge de la coordination et de la réception des informations sur les activités d'investigation. Auparavant, le Directeur de la division de gestion et d'administration occupait cette fonction. Le conseiller juridique d'ONU-Femmes continue de jouer un rôle important dans ce domaine, comme le montre le Cadre juridique d'ONU-Femmes applicable aux violations des normes de conduite des Nations Unies.

A. Nombre de dossiers

41. En 2018, le BSCI a enregistré 36 allégations pour ONU-Femmes, contre 17 pour le BAE du PNUD en 2017. En 2018, le BAE du PNUD a également ouvert et traité trois allégations qui étaient liées à d'anciennes affaires sur lesquelles il avait déjà enquêté.

Figure 6: Nombre de dossiers en 2018 et 2017

Nombre de dossiers	2018	2017
Dossiers reportés au 1er janvier (BAE du PNUD)	10	26
Nouveaux dossiers durant l'année 2018 : BSCI (36) et BAE du PNUD (3), 2017 : BAE du PNUD)	39	17
Total	**49**	**43**
Dossiers reportés désormais clos (BAE du PNUD)	9	21
Nouveaux dossiers clos (2018 : BSCI (24) et BAE du PNUD (3), 2017 : BAE du PNUD)	27	12
Total	**36**	**33**
Dossiers reportés au 31 décembre (2018, BSCI (12) et BAE du PNUD (1), 2017 : BAE du PNUD)	13	10

42. En 2018, les allégations ont été signalées par le BSCI via l'assistance téléphonique (73 %), par e-mail (24 %) et publiées en ligne (3 %). Les allégations provenaient du personnel d'ONU-Femmes (58 %), étaient anonymes (24 %) et autres (18 %).

B. Types d'allégations

43. Une allégation reçue et enregistrée par le BSCI peut inclure plusieurs types de mauvais comportements présumés. En 2018, les 36 allégations reçues concernaient 42 types de mauvais comportements présumés, notamment un comportement prohibé. Le comportement prohibé est un terme utilisé par le BSCI pour faire référence au harcèlement sur le lieu de travail, au harcèlement sexuel, à l'abus d'autorité et la discrimination. Les types de mauvais comportements présumés reçus par le BSCI en 2018 sont répartis par catégorie et détaillés dans la figure 7 ci-dessous.

Figure 7: Allégations de 2018 par type, nombre (#) et pourcentage (%) total

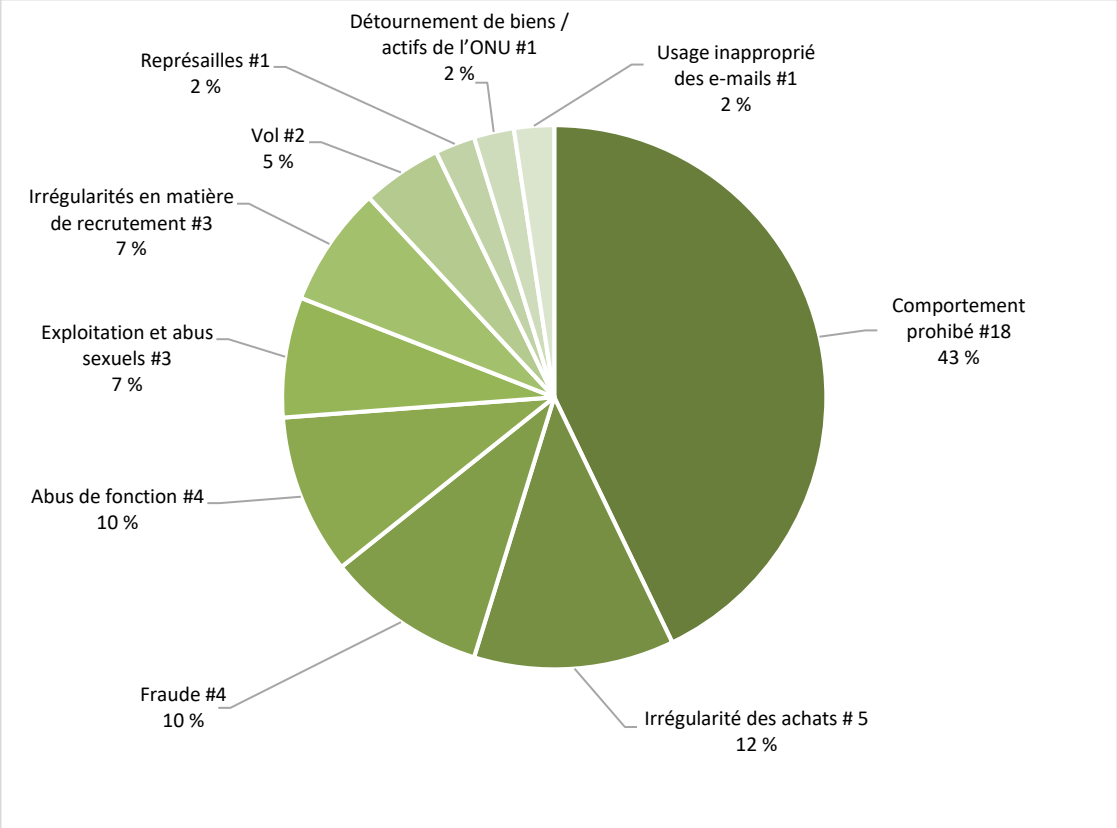

Source : Rapports trimestriels du BSCI

44. Le comportement prohibé constitue la catégorie la plus importante (43 %) des types d'allégations enregistrées par le BSCI en 2018. Parmi ces allégations de comportement prohibé, 46 % concernent du harcèlement, 36 % des abus d'autorité et 18 % du harcèlement sexuel. Aucune allégation de discrimination n'a été reçue par le BSCI en 2018.

Figure 8: Allégations de 2018 concernant un comportement prohibé par type, nombre (#) et pourcentage (%)

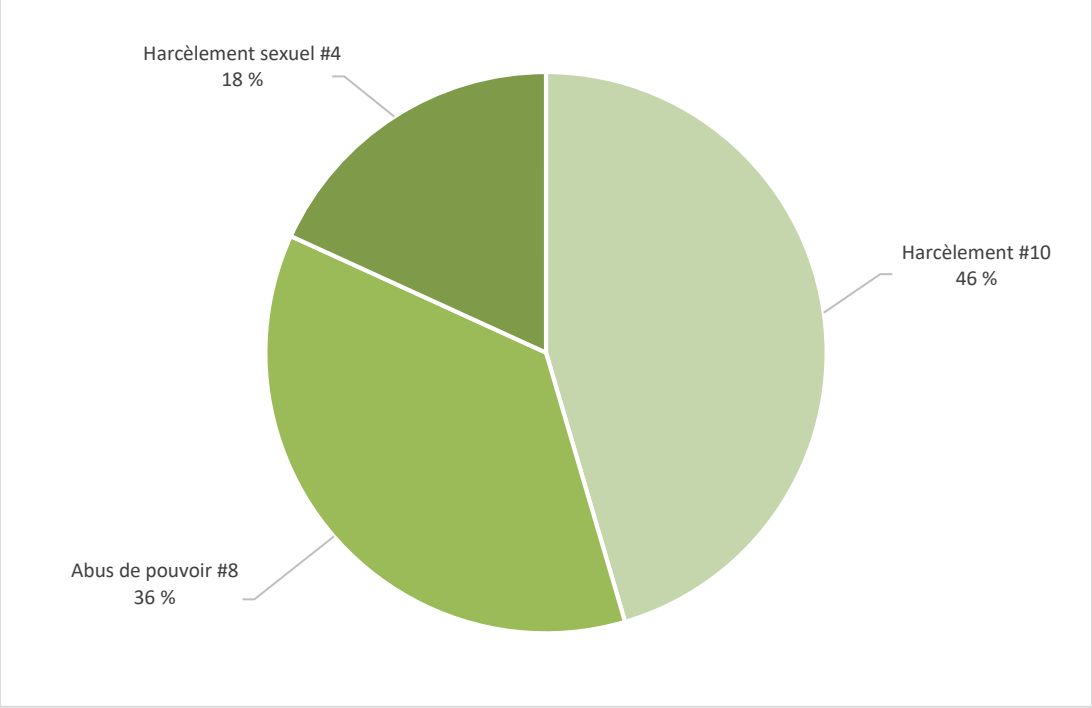

Source : Rapports trimestriels du BSCI

45. Trois enquêtes ouvertes par le BAE du PNUD en 2018 concernaient des dossiers sur lesquelles il avait déjà enquêté. Deux dossiers concernaient un manquement au respect des obligations, et un autre concernait une fraude concernant les achats.

C. Dossiers réglés / clos / reportés

46. Le BSCI a clos 24 allégations en 2018 (contre 33 closes par le BAE du PNUD en 2017), 21 après une évaluation préliminaire où il a été estimé qu'une enquête n'était pas justifiée (contre 16 par le BAE du PNUD en 2017), et trois après enquête (contre 17 après enquête par le BAE du PNUD en 2017[3]). Parmi les trois dossiers clos par le BSCI après enquête, l'un a été motivé, et les deux autres ne l'ont pas été.

47. Le seul dossier motivé par le BSCI en 2018 concernait un ancien membre du personnel qui avait utilisé la propriété d'ONU-Femmes sans autorisation à des fins personnelles. Le membre du personnel a été transféré vers une autre agence de l'ONU pendant l'enquête, et l'affaire a été confiée à cette agence de l'ONU afin que des mesures soient prises. Des mesures ont également été prises par la direction d'ONU-Femmes pour éviter que ce type d'incident ne se reproduise. Aucune perte financière n'a été enregistrée, car la personne concernée a remboursé la totalité de la somme après avoir été informée qu'elle faisait l'objet d'une enquête.

48. Au 31 décembre 2018, huit allégations faisaient l'objet d'une enquête, et quatre étaient en cours d'évaluation par le BSCI.

[3] Parmi les 17 dossiers qui ont fait l'objet d'enquêtes du BAE du PNUD en 2017, 10 ont été jugés non motivés, tandis que 7 étaient motivés.

49. En 2018, le BAE du PNUD a achevé des travaux sur neuf des dix allégations qu'il avait reporté à partir du 31 décembre 2017. Trois des dossiers étaient motivés et les rapports d'enquête correspondants ont été transmis par le BAE du PNUD à ONU-Femmes en 2018. Un dossier était encore en cours d'investigation au 31 décembre 2018.

50. Exemples de dossiers reportés par le BAE du PNUD à partir de 2017 :

a) Dans un des dossiers motivés, un membre du personnel a commis différentes infractions : fraude concernant les achats, fausses déclarations, falsifications et fausses certifications, ainsi que d'autres manquements au respect des obligations, comme la non-divulgation de conflits d'intérêts. Le membre du personnel a été congédié. Le rapport a conclu qu'ONU-Femmes avait probablement essuyé une perte financière d'environ 4 080 dollars des États-Unis. Ce rapport constitue une partie de la recommandation au Comité d'examen des fournisseurs du PNUD[4], comme indiqué dans la partie b) ci-dessous.

b) Dans un autre dossier motivé en lien avec le dossier motivé rapporté ci-dessus, un fournisseur a commis une fraude concernant les achats. Le dossier a été soumis au Comité d'examen des fournisseurs du PNUD.

c) Dans le troisième dossier motivé, un membre du personnel a commis des actes d'exploitation et d'abus sexuels, de harcèlement sexuel et un mauvais usage des ressources de communication d'informations et technologiques d'ONU-Femmes. Le membre du personnel a été congédié.

51. Trois dossiers ouverts par le BAE du PNUD en 2018 concernaient d'anciens dossiers sur lesquels il avait déjà enquêté, deux ont été clos car jugés non motivés, et le troisième, qui avait trait à une fraude concernant les achats commise par un fournisseur, était motivé. Le dossier a été soumis au Comité d'examen des fournisseurs du PNUD. Ce dossier n'a engendré aucune perte financière.

52. Un rapport final sur le dernier dossier en cours actuellement traité par le BAE du PNUD au 31 décembre 2018 a été transmis à ONU-Femmes au premier trimestre de 2019. Le dossier concernait des allégations de fausses déclarations, falsifications et fausses certifications par une Organisation de la société civile (CSO) qui a conclu un Accord de coopération projet avec ONU-Femmes (UNIFEM à l'époque) dans le cadre d'un projet avec le Fonds d'ONU-Femmes pour l'égalité des sexes, du 1er décembre 2010 au 31 décembre 2014. Le rapport conclut que les allégations étaient motivées et qu'ONU-Femmes a essuyé une perte de 2 345 985 millions de dollars des États-Unis. Sur demande d'ONU-Femmes, le BAE du PNUD a ensuite expliqué que sur la base des preuves fournies, l'enquête n'était pas en mesure de déterminer que la perte était due à la fraude.

53. ONU-Femmes constate qu'un rapport d'audit financier de 2015, réalisé par un cabinet d'audit externe couvrant les dépenses du CSO et du projet pour un montant de 1 425 018 dollars des États-Unis sur la période allant du 1er janvier 2013 à décembre 2014, était sans réserve. Le rapport d'audit a souligné plusieurs faiblesses au niveau des contrôles internes dans certains domaines, mais a conclu que seulement 3 130 dollars des États-Unis (0,2 %) du montant contrôlé étaient discutables. À cet égard, il a été souligné que l'enquête a été menée environ trois ans après l'audit

[4] Le Comité d'examen des fournisseurs (VRC) est une entité consultative technique, dont la tâche consiste à examiner les allégations portées contre les fournisseurs d'ONU-Femmes. Le VRC peut délivrer des Notifications d'action administrative, y compris sanctionner les fournisseurs quand il estime qu'une enquête a fourni suffisamment d'informations indiquant qu'un ou plusieurs fournisseurs ont pris part à des pratiques prohibées.

financier réalisé par le cabinet d'audit externe, et que tous les dossiers et informations existants n'ont pas été mis à la disposition des enquêteurs.